

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 6 (1933-1938)

Heft: 2

Rubrik: Compte rendu administratif : juillet 1935 - juin 1936

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

JUILLET 1935 - JUIN 1936

Admissions et décès

Depuis le mois de juillet 1935, la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs :

- 1935: M. Fernand HAISSLY, avocat.
M. Denis VAN BERCHEM, licencié ès lettres.
M. Pierre BERTRAND, docteur ès sciences économiques et sociales.
M. Jacques-Olivier CLERC, étudiant.
M. Tommaso CASTIGLIONE, docteur ès lettres et phil.
M. Sven STELLING-MICHAUD, docteur ès lettres.
M^{me} BAUDIER-GIRARD, bibliothécaire.
M^{lle} Simone WINKLER, licenciée ès lettres.
M^{lle} Line MONTANDON, licenciée ès lettres.
M. Daniel BUSCARLET, pasteur.
M. Victor FRIEDMANN, rédacteur.
M^{lle} Bayan AFET, vice-présidente de la Société d'histoire turque.
M^{lle} Marguerite MAUERHOFER, docteur ès lettres.
M. Albert-E. ROUSSY, professeur.
M. Auguste DAMEX, agent d'assurances, à Bonneville.
M^{lle} Agnès DE SZEKULA, journaliste.
M^{lle} Lucienne DEMOLIS, licenciée ès sciences économiques et sociales.
M. Henri MERCIER, licencié ès lettres.

- M. Marc BARRELET, gérant de fortunes.
M. Frédéric FIRMENICH, industriel.
M. Ernest PICTET, étudiant.
M. Louis MICHELI, conseiller de légation.
M^{me} CHAPPUIS-PROVOST.
M. Adrien ROBINET DE CLÉRY, docteur ès lettres.
M. Gustave MARTIN, notaire.

Elle a eu le regret de perdre deux membres effectifs : MM. Henri-L. TURRETTINI († 21 août 1935), Charles GAY († 8 décembre 1935).

Le nombre des membres de la Société était de 228 au 30 juin 1936.

Dans sa séance du 23 janvier 1936, la Société a élu membres correspondants MM. André-Édouard SAYOUS et le général Paul-E. BORDEAUX.

Elle a eu le regret de perdre un membre correspondant, Albert NAEF.

Albert NAEF, né à Lausanne en 1862 et décédé le 8 janvier 1936, était membre correspondant de notre Société depuis 1898.

Il avait fait ses études à Lausanne et les avait achevées à l'École polytechnique de Stuttgart et à l'École nationale des Beaux-Arts à Paris, où il s'inscrivit comme élève régulier. Ses premiers travaux, concernant des fouilles qu'il fit en Normandie au temple romain de Gravelle-Sainte-Honorine, et à celui d'Honfleur, furent remarqués.

Le gouvernement vaudois le rappela au pays en 1897, en le nommant architecte du château de Chillon puis, l'année suivante, archéologue cantonal. La loi vaudoise sur la conservation des monuments historiques, de 1898, est en grande partie son œuvre, et il s'efforça dès lors de la faire appliquer, dirigeant, conseillant toutes les fouilles archéologiques et toutes les restaurations dans le canton de Vaud; il a travaillé en particulier à Avenches, à Romainmôtier, à Saint-Sulpice, et ailleurs encore.

C'est surtout par sa restauration du château de Chillon qu'il est connu en Suisse et à l'étranger, œuvre à laquelle il

a consacré quarante ans de son activité et dont il a consigné les résultats dans quelques études, restées malheureusement inachevées: *Chillon. I. La « Camera domini », la chambre des comtes et des ducs de Savoie à Chillon* (Genève, 1908, in-4^o, pl.); *Château de Chillon*, t. I. (Lausanne, 1929, in-8^o, pl.), etc.

Albert Naef fut président de la Société suisse des monuments historiques et président de la Commission fédérale des monuments historiques. A ce titre, il collabora activement à la restauration d'un grand nombre de monuments en Suisse. Parmi ses travaux à l'étranger, il faut citer sa restauration de San Pellegrino, chapelle de la Garde suisse du Vatican.

En 1903, il avait été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Zurich, et en 1909 avait reçu la même distinction de celle de Genève. Il enseignait l'archéologie aux Universités de Neuchâtel et de Lausanne et de nombreuses sociétés savantes le comptaient au nombre de leurs membres correspondants¹.

Faits divers

Durant l'année qui vient de s'écouler la Société a publié:

Au mois de septembre 1935, la première livraison du tome VI du *Bulletin*, datée juillet 1933-juin 1935, tirée à 500 exemplaires; la troisième et dernière livraison du t. XXXV des *Mémoires et documents*, contenant les *Additions et corrections* à la *Bibliographie historique de Genève au XVIII^e siècle*, par M. Émile Rivoire.

Au mois de mai 1936, le volume XII des *Registres du Conseil de Genève*, édités par MM. Émile Rivoire et Victor van Berchem. Ce volume comprend la période qui s'étend du

¹ Voir le *Journal de Genève* du 18 janvier 1936, la *Gazette de Lausanne* du 19 janvier et la *Revue historique vaudoise*, 44^e année, 1936, p. 61-63.

1^{er} juillet 1531 au 30 juin 1534 (vol. 24 à 27). Les éditeurs l'ont enrichi d'importants documents en annexe et d'un index.

Au mois de juin 1936, à l'occasion du quatrième centenaire de la Réformation, un ouvrage de M. Henri Naef, intitulé: *Les origines de la Réforme à Genève: la cité des évêques, l'humanisme, les signes précurseurs*, in-8° de VIII-504 p., avec sept pl. hors-texte et 19 fig. dans le texte, publié avec le concours de la Société auxiliaire des sciences et des arts. Ce volume a été tiré à 600 exemplaires; il sera suivi d'un second, qui est en préparation.

En 1933, lors de la démolition de l'Orangerie de l'Ariana, construite par Gustave Revilliod en 1865, on avait trouvé un coffret en plomb scellé dans une pierre de soubassement et qui contenait divers documents (monnaies, médailles, vues de Genève, photographies, imprimés, etc.)¹, ainsi qu'une lettre de G. Revilliod, datée du 6 juin 1865, exprimant le désir que le contenu du coffret soit offert à notre Société. Déférant à ce vœu, le Conseil administratif lui a remis ces objets en octobre 1935.

Sur l'initiative de M. le professeur Paul-E. Martin, inquiet de voir que dans les programmes de l'enseignement secondaire l'histoire nationale était de plus en plus sacrifiée, une commission, dans laquelle le corps enseignant secondaire et universitaire était représenté, a été chargée d'aviser aux moyens de remédier à ce fâcheux état de choses. Présidée par le vice-président de la Société, elle a présenté un rapport qui a été approuvé par notre Comité et transmis au Président du Département de l'Instruction publique. Celui-ci l'a pris en sérieuse considération et s'en est inspiré pour le programme de l'année scolaire 1936-1937.

Par l'intermédiaire de la Société, les Archives d'État ont acquis l'armorial que pendant de longues années avait constitué M. Charles-Alfred Vidart, ancien membre de la

¹ Voir *Compte rendu de l'Administration municipale (de la Ville de Genève) pendant l'année 1933*, p. 112.

Société. Cet ouvrage contient environ cinq cents armoiries de familles gessiennes ou qui ont joué un rôle dans le Pays de Gex. (Voir: *B.H.G.*, III, 265.)

La Société a reçu les dons suivants:

De la Société auxiliaire des sciences et des arts, une subvention de quatre mille francs pour la publication de l'ouvrage sur *Les origines de la Réforme à Genève*;

De M^{lle} Afet, vice-présidente de la Société d'histoire turque, une belle reproduction de la carte de Piri Regis.

Dans sa séance du 23 avril 1936, la Société a adopté de nouveaux statuts dont voici le texte:

STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

ARTICLE PREMIER

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève, fondée en 1838, a pour but l'étude des sciences historiques dans toutes leurs branches.

Elle s'occupe plus particulièrement de ce qui intéresse l'histoire politique, ecclésiastique et littéraire de Genève.

Elle recherche les monuments historiques qui peuvent exister dans la ville de Genève et ses environs, veille selon son pouvoir à leur conservation et les fait connaître au public.

Elle publie un bulletin, des mémoires et des documents.

Elle forme une association organisée conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse.

ART. 2

Elle entretient des relations avec la Société générale suisse d'histoire, ainsi qu'avec d'autres sociétés ayant un but analogue au sien.

ART. 3.

La Société a son siège à Genève. Sa durée est indéterminée.

ART. 4.

La Société se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires.

ART. 5.

Pour devenir membre effectif de la Société, il faut adresser une demande écrite au Comité; cette demande doit être appuyée par deux membres de la Société. Le Comité statue sur cette demande d'admission; en cas de refus, il n'est pas tenu d'indiquer ses motifs. La nomination des membres correspondants et des membres honoraires est soumise aux membres de la Société sur présentation du Comité.

ART. 6.

Le titre de membre honoraire peut être accordé à des Genevois qui ont publié d'importants travaux historiques ainsi qu'aux membres effectifs qui ont quitté le pays ou que quelque circonstance particulière empêcherait de fréquenter la Société.

ART. 7.

Les sociétaires peuvent se retirer en tout temps de la Société en envoyant leur démission par écrit au Comité.

Les membres effectifs qui n'ont pas versé leur cotisation dans le courant de l'année peuvent être considérés comme démissionnaires par le Comité. En tout état de cause, l'envoi des publications est suspendu jusqu'au recouvrement des cotisations.

Le Comité peut prononcer l'exclusion d'un membre qui serait jugé indigne de faire partie de la Société; l'intéressé a le droit de recourir à la Société.

ART. 8.

Les membres effectifs paient une cotisation annuelle fixée par la Société.

La cotisation pour les sociétaires qui, à leur entrée dans la Société, n'ont pas atteint l'âge de vingt-cinq ans révolus, est fixée aux deux tiers de la cotisation.

La cotisation unique de membre à vie est fixée à cent cinquante francs, dont la moitié au moins doit être versée à un fonds de réserve.

ART. 9.

Les membres effectifs et honoraires reçoivent gratuitement le *Bulletin* et les *Mémoires et documents* publiés par la Société. Les membres correspondants reçoivent le *Bulletin*.

ART. 10.

Les sociétaires ne sont tenus à aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de la Société, lesquels sont uniquement garantis par les biens de celle-ci.

ART. 11.

La Société est dirigée et administrée par un Comité de neuf membres élus par la Société parmi ses membres effectifs majeurs, savoir: un président, un vice-président, un secrétaire, un bibliothécaire, un trésorier et quatre autres membres.

Le Comité est élu pour le terme de deux ans. A chaque renouvellement, deux membres au moins doivent être remplacés.

Le président et le vice-président ne sont pas immédiatement rééligibles aux mêmes fonctions.

ART. 12.

Le Comité donne son préavis sur toutes les propositions soumises à la Société. Il nomme des commissions spéciales dans tous les cas où il le juge nécessaire.

Il est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent au

but de la Société et il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de ses affaires. Il peut notamment :

Représenter la Société vis-à-vis des tiers ;

Plaider, transiger, compromettre ;

Accepter et refuser tous dons et legs ;

Pourvoir au placement et au recouvrement des fonds, à l'emploi des capitaux et revenus ;

Donner toutes quittances et décharges ;

Donner mainlevée de tous privilèges, hypothèques, saisies et oppositions ;

Passer et signer tous actes au nom de la Société. Pour les actes à passer et les signatures à donner, le Comité est valablement représenté par deux de ses membres spécialement délégués.

ART. 13.

Le Comité convoque les membres aux séances de la Société.

Il est chargé de tout ce qui concerne les publications éditées par celle-ci, ainsi que de l'entretien de sa bibliothèque et de ses collections.

Il fait tous les règlements d'ordre intérieur.

Il rend compte chaque année de sa gestion à la Société.

La comptabilité du trésorier est soumise annuellement à un commissaire vérificateur nommé par la Société.

ART. 14.

Les convocations et autres notifications de la Société sont faites par lettres ou cartes envoyées à chaque membre effectif ou honoraire. Celles qui intéressent les tiers sont faites par la voie de la *Feuille d'avis officielle*.

ART. 15.

Toutes les décisions de la Société sont valablement prises par la majorité absolue des membres effectifs présents à la séance.

ART. 16.

Toute proposition tendant à la revision partielle ou totale des statuts ou à la dissolution de la Société doit être indiquée sur les convocations à la séance où elle doit être discutée.

ART. 17.

En cas de dissolution, l'actif de la Société ne sera pas partagé entre ses membres, mais sera remis à une ou plusieurs institutions ou sociétés suisses poursuivant un but analogue à celui de la Société et désignées par l'Assemblée générale.

Genève, le 23 avril 1936.

Le Président :

Édouard CHAPUISAT.

Le Secrétaire :

Gustave VAUCHER.

Mémoires, Rapports, etc.

présentés à la Société

le 25 avril 1935 et du 14 novembre 1935 au 7 mai 1936.

N.B. — *Le compte rendu de la communication faite par M. William Rappard le 25 avril 1935 n'ayant pas figuré dans la précédente livraison, par suite d'une omission dont nous nous excusons, nous l'insérons ici.*

1059. — *Séance du 25 avril 1935.*

Pierre Ochs, fondateur de la République helvétique, par M. William RAPPARD.

La correspondance de Pierre Ochs vient d'être publiée et permet d'apprécier avec équité le caractère et l'activité de ce singulier personnage. Ce patricien bâlois, né à Nantes d'une mère d'origine française, et qui termina ses études

à Leyde, resta toute sa vie un Suisse de l'étranger plutôt qu'un véritable Confédéré. Ses compatriotes cependant lui confièrent de bonne heure et avec libéralité des charges importantes : il fut juge, secrétaire du Conseil, député à la Diète, puis chancelier, membre du Grand Conseil et finalement « Oberzunftmeister », ce qui faisait de lui un des plus hauts magistrats de son canton (1796). Pourtant il n'avait pas une idée en commun avec ses concitoyens et ne parlait même pas leur dialecte.

Bien qu'il en fût un des bénéficiaires, il haïssait l'inégalité politique qui se trouvait à la base de la plupart des gouvernements suisses. Avec cela il n'aimait pas davantage la démocratie représentée alors par les petits cantons ; ses idées étaient celles des philosophes français, tendant à la création d'un état centralisé, républicain et parlementaire.

La Révolution française l'enthousiasma : c'est en France que régnait dès lors la véritable liberté et non pas en Suisse où elle était confisquée par des oligarchies. Ses idées le mettaient en relation avec des Français de marque : Dumouriez, Barthélemy, etc. et il était en Suisse le chef du mouvement favorable à la France. Il fut ainsi entraîné, lorsqu'il fut envoyé en mission à Paris, à préparer pour Bonaparte et Rewbel, sur leur demande, un plan d'invasion et de transformation de la Suisse, et cela sans éprouver le moindre scrupule, semble-t-il.

L'invasion française lui donna enfin la possibilité de modeler son pays selon ses idées : avec Larevellière-Lépeaux et Daunou il dressa la constitution de la République helvétique, centralisée comme la France, gouvernée comme elle par deux chambres et un directoire. Il put alors constater que ce système était exécration pour la Suisse et bientôt après, en 1799, il était renversé par La Harpe. Son rôle politique n'était cependant pas achevé : il fit encore partie de la Consulta helvétique qui reçut l'Acte de Médiation, et à la Restauration, rentra dans les conseils du canton de Bâle, auquel il rendit de bons services, chacun, et lui-même, ayant oublié apparemment qu'il avait commis contre sa patrie un acte de haute trahison qualifiée.

1060. — *Séance du 14 novembre 1935.*

Les archives de la Fondation Fazy (correspondance et travaux historiques de James Fazy), avec projections lumineuses, par M. Frédéric GARDY.

Georges Fazy († 1924) avait institué par testament une fondation ayant pour but de conserver, accroître et éventuellement publier les documents relatifs à la famille Fazy et en particulier à James Fazy, que son frère Henri († 1920) et lui-même avaient recueillis. En 1932, les archives constituées de la sorte furent remises en dépôt à la Bibliothèque publique et universitaire, à charge par elle d'en opérer le classement et de les mettre à la disposition des travailleurs.

M. Fréd. Gardy expose le résultat du premier travail de classement effectué par la Bibliothèque et indique les principaux fonds qui constituent ces archives. Outre les lettres provenant de divers membres de la famille Fazy, les actes qui les concernent, etc., elles comprennent surtout un fonds important relatif à James Fazy (1794-1878) : plusieurs centaines de lettres à lui adressées par de nombreux correspondants, de nombreuses lettres écrites par lui, surtout dans sa jeunesse, des documents concernant les événements auxquels il a été mêlé et surtout les affaires dont il s'est occupé, les manuscrits, en partie inédits, de son *Histoire de Genève* et de son autobiographie, etc.

Son autobiographie est une apologie de sa conduite et du régime politique qu'il introduisit, ses travaux historiques ont pour but d'étudier et de décrire la lutte et la victoire de la démocratie au cours des siècles dans l'histoire genevoise; certains de ces travaux devront être consultés par l'historien du XIX^e siècle.

Le Pas de l'Échelle et le château de l'Ermitage, avec projections lumineuses, par M. Louis BLONDEL.

Grâce à un texte retrouvé dans les comptes des châtelains de Mornex, M. Blondel montre que le Pas-de-l'Échelle était fortifié. En 1320 on parle de la *scala* de Munitier, en 1376

il y a un paiement fait à Peronet de Veyrier *pro fortalliciis passus scalae*, soit pour les fortifications du Pas-de-l'Échelle. Cette défense devait être établie dans le passage du rocher qui précède les escaliers, en-dessous de l'entrée sud du tunnel du funiculaire. Encore en 1806 il y avait en ce point un pont en planches. Les degrés taillés dans le roc pouvaient aussi être barrés; il ne semble pas qu'il y ait jamais eu d'échelles, le mot échelle est pris ici dans le sens de degrés comme l'indique un texte de 1633. M. Blondel signale encore une position entourée de murs en pierres sèches, appuyée au rocher à l'entrée du vallon de Monnetier, à gauche en montant, qui semble être un emplacement fortifié très ancien. Du reste Monnetier, autrefois Munitier, est un nom qui rappelle un lieu fortifié.

Le château de l'Ermitage, malgré la tradition, n'est pas un château très ancien; on l'a confondu avec le château des Échelles, à La Roche, appartenant aux comtes de Genevois. Il date de 1567 et a été construit par François Prosper de Genève-Lullin sur un emplacement appartenant à la paroisse de Monnetier, qui possédait là un oratoire dédié à Saint-Didier. C'était un très ancien lieu de pèlerinage mentionné dans les visites épiscopales de 1471 à propos de certains désordres qui s'y passaient les jours de fêtes officielles. Cet oratoire était dans le clos du château; Blavignac en a vu les substructions en 1849. Tout auprès il y avait, dans des dalles en molasse, des tombes qui ont été retrouvées soit à la même date soit plus tard, vers 1875; ces tombes sont probablement de l'époque barbare. Il est probable que la chapelle de Saint-Didier, à en juger par sa position, devait être un sanctuaire des hauteurs, d'origine très ancienne. Le château de l'Ermitage a été brûlé par les Genevois le 31 octobre 1589; sur ses ruines on a reconstruit un hôtel en 1855. Il formait un quadrilatère avec des tours à trois angles et n'était pas un vrai château-fort, mais bien un lieu de retraite, un ermitage de la famille de Genève-Lullin. On y lisait sur une pierre la devise des chartreux: *nasci, pati, mori*; celle qui existe encore est une copie de l'ancienne.

Le camp préhistorique du Petit-Salève, par M. Louis GROSGURIN.

M. Louis Grosгурin, à propos du refuge du Petit-Salève et de son mur bien connu, signale un second mur parallèle, situé plus bas, mais moins accusé, et inachevé vers son extrémité sud. Trois constructions rondes flanquaient le mur inférieur et deux le mur supérieur; dans chacun des deux remparts, la porte paraît constituée par une de ces constructions. On n'accédait au refuge situé au sommet qu'en passant entre les deux ouvrages. A l'extrémité nord du mur inférieur semble exister une carrière d'où l'on aurait tiré une partie des matériaux nécessaires, et dont le vide facilitait la défense du retranchement.

1061. — *Séance du 28 novembre 1935.*

Frédéric-César de La Harpe et Genève, d'après des documents inédits, par M. Jacques-Olivier CLERC.

La personnalité de La Harpe, généreuse, libérale, violente, pouvait séduire jusqu'à ses ennemis. Son adversaire Paul Usteri devint par la suite un de ses amis les plus fidèles, et c'est grâce à la correspondance qu'ils échangèrent dès lors et qui est conservée à la Bibliothèque centrale de Zurich, que l'on peut étudier cet homme encore incomplètement connu.

Son attitude à l'égard de la Suisse peut paraître mal définie: il aurait peut-être désiré une Suisse unitaire, mais il craignait et détestait trop l'influence de Berne pour renoncer au fédéralisme, dont il voulait d'autre part réprimer les excès. Son idéal était, semble-t-il, de voir les cantons unis dans une union spirituelle, union soutenue par une bonne armée.

La Harpe aimait beaucoup Genève, où s'étaient formés sa culture et son esprit, autant et plus qu'à Haldenstein ou Tubingue, et de laquelle il tenait sans doute sa philosophie humanitaire. A l'étranger il se lia avec des Genevois, avec Étienne Dumont entre autres.

Si La Harpe, au premier Congrès de Paris, n'intervint guère en faveur de Genève, et M. Clerc pense qu'il avait pour cela des raisons valables, il fut plus actif au Congrès de Vienne, où Pictet de Rochemont recourut fréquemment à lui; il nous rendit alors de grands services, notamment celui d'avoir mis en rapport Pictet de Rochemont et Capo d'Istria; de plus son attitude dans la question de la vallée des Dappes a peut-être permis à Genève d'obtenir une jonction par terre avec la Suisse.

Le « Livre de caisse pour le corp des Mtre Chirurgiens » de Genève, au XVIII^e siècle, par M. Henri AUDEOUD.

Impr. dans la *Revue médicale de la Suisse romande*, 56^e année, 1936, p. 635-644. Tiré à part.

Les cygnes du Léman, par M. Étienne CLOUZOT.

M. Clouzot, dans une communication précédente, avait signalé les cygnes dessinés sur la carte du Léman par Jacques Goulart en 1605, ce qui avait rencontré un certain scepticisme. Il donne lecture de quelques textes montrant que des cygnes sont venus chercher refuge à Genève au cours d'hivers particulièrement rigoureux, en 1739, 1740, 1788¹ et qu'en 1807 on en élevait dans les fossés de la ville. Il rappelle le découpage par le peintre Jacques-Antoine Arlaud de sa Lédà, peinte en trompe-l'œil d'après un bas-relief de Michel-Ange, et signale qu'une réplique de ce groupe célèbre se trouve à Londres à la National Gallery. Le portrait d'Arlaud par Largillière, conservé au musée de Genève, ne laisse aucun doute sur cette identification, l'artiste étant représenté tenant un pinceau devant sa Lédà. M. P. E. Martin, à l'appui de cette communication cite un poème du XVI^e siècle sur les cygnes du Léman.

¹ *Journal helvétique*, juillet 1740, p. 99, juin 1741, p. 528; *Journal de Genève*, 3 janvier 1789; H. Mallet, *Description de Genève*, p. 22.

1062. — *Séance du 19 décembre 1935.*

L'Hippodrome de Byzance, d'après de récentes recherches, avec projections lumineuses, par M. Albert VOGT. —

Paraîtra dans *Byzantion*, 1936.

Les Italiens au service de Genève à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, par M. Tommaso CASTIGLIONE. —

Impr. ci-dessus p. 133.

1063. — *Séance du 9 janvier 1936.*

Rapports du président (M. Édouard CHAPUISAT) et du trésorier (M. William GUX).

Deux aspects du rôle financier de Genève pendant la guerre de succession d'Espagne, par M. Sven STELLING-MICHAUD.

Impr. ci-dessus, p. 147.

Note sur un médaillon encadrant le masque, dit du soleil, de l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre de Genève, avec projections lumineuses, par M. Jean VALLERY-RADOT.

Le conférencier, adoptant les conclusions de M. Camille Martin, l'historien de la cathédrale de Genève, démontre que ce masque est dépourvu de toute signification symbolique. Il expose les rapports ayant existé autrefois entre la Suisse romande et la région rhodanienne, au temps du lointain royaume de Bourgogne, et rappelle que l'évêché de Genève était suffragant de la métropole de Vienne sur le Rhône. Dans les limites de l'ancienne province ecclésiastique de Vienne, dont dépendait Genève, il présente, à l'appui de son argumentation, les masques encadrés dans des médaillons de Saint-Maurice de Vienne et de Saint-Barnard de Romans,

qui ne sont pas sans analogies avec celui de l'ancienne cathédrale de Genève. Ces monuments de la sculpture romane n'avaient qu'une valeur purement décorative.

1064. — *Séance du 23 janvier 1936.*

Pierre Picot et M^{me} de Montolieu, d'après des lettres inédites, par M. Henri PERROCHON.

La première rencontre de Pierre Picot et de M^{me} de Montolieu remonte à 1768. Picot, jeune proposant, avait accompagné à Lausanne, chez le doyen Polier de Bottens, son maître Perdriau. Plus qu'aux conversations des deux pasteurs il prit plaisir à la compagnie d'une des filles de Polier, Isabelle. Et il regretta fort que celle-ci, fiancée un peu contre le gré paternel, fût à la veille d'épouser Benjamin de Crousaz. Picot ne s'en affecta pas longtemps. Il oublia sa passion d'un dimanche, se maria, enseigna la théologie à l'Académie, lisant avec plaisir à ses moments perdus l'un ou l'autre des nombreux volumes que son amie écrivait. Durant cinquante ans, il ne devait d'ailleurs pas la revoir.

Un hasard renoua leurs relations lointaines. En 1817, Picot rencontra à Genève Henri de Crousaz, ex-gouverneur de nombreux princes allemands et unique enfant d'Isabelle. Il lui parla de sa mère et du souvenir qu'il avait gardé d'elle. Une correspondance s'ébaucha; seules deux lettres de M^{me} de Montolieu en subsistent.

Deux fois veuve, grand'mère attentive, écrivain en renom et prolix, charitable dame de Bussigny, Isabelle répond aux compliments flatteurs de son ancien adorateur avec une grâce naïve non dénuée de coquetterie, ni de bon sens. Elle y parle de son œuvre, de son adaptation du *Robinson Suisse* et de *Ludovico*, de telle fantaisie qu'elle avait commise autrefois pour un des *samedis* de M^{me} de Charrière-Bavois, de l'*Oiseau Vert* par exemple. Dans ces missives longues et détaillées revit tout un monde disparu depuis la fin du siècle précédent, une époque brillante et heureuse, une société polie et mondaine, dont les deux vieux correspondants étaient les survivants.

Sur son entourage même, M^{me} de Montolieu livre de nombreux renseignements : les Blonay, Henriette de Finguerlin-de Sercey sont mentionnés fréquemment ; à ses petits-fils elle consacre ses soins et son affection, en particulier à Émile de Crousaz, qu'elle soigne tendrement au cours d'une longue maladie, en même temps que P. Picot tient fidèle compagnie à son petit-fils Eugène qu'une scarlatine retient en quarantaine.

Pour la connaissance de l'auteur des *Châteaux suisses* et de son caractère, dont M^{me} de Genlis et Belle de Charrière ont écrit sans indulgence, ces deux lettres sont précieuses. Elles nous la montrent telle qu'elle fut : primesautière et bavarde, mais sans aucune méchanceté, et dans l'atmosphère de son milieu, où culture, préciosité, rusticité se fondaient en un équilibre qui n'était pas sans charme.

Une ténébreuse affaire au château de Dardagny, par M. Jean-Pierre FERRIER.

Jean-Philippe-Louis Horngacher, maire et châtelain de Dardagny, s'aperçut un beau jour de l'an X que l'on avait cherché à pénétrer par effraction chez lui, pendant la nuit. Quelque temps après, son valet de chambre le réveille en sursaut pour lui annoncer que trois « brigands » forçaient la fenêtre de la chambre à coucher. Le vaillant domestique poursuit les bandits, échange avec eux des coups de feu, réussit même à en blesser un, ce que démontrent le lendemain des taches de sang sur un sentier voisin. Finalement, une troisième alerte est suivie de la découverte d'un billet portant des menaces de mort contre Horngacher, qui ne se connaissait pas d'ennemi, et contre son valet. Loin à l'entour le pays était en révolution, un corps de garde était établi à Dardagny, des patrouilles parcouraient les chemins. Rien n'est plus divertissant que le ton tragique et grandiloquent des rapports de police sur cette affaire, qui se calma tout à coup. Si la plupart des gens étaient fort effrayés, certains trouvaient singulière cette persécution d'un homme inoffensif et soupçonnaient son valet d'avoir organisé une belle comédie pour faire apprécier

son dévouement. De fait, l'écriture du billet anonyme ressemble beaucoup à celle du domestique d'Horngacher.

Le « Livre Rouge », par M. Émile RIVOIRE.

Le 9 février 1533, à la sortie du cloître de Saint-Pierre, où avait lieu l'élection des syndics, une altercation surgit entre les trois frères du Crest et deux luthériens, Jean du Molard et Aymon Levet, à l'occasion des coups portés au chanoine Huguenin d'Orsières. Mandées devant le Conseil les parties se réconcilièrent et conclurent la paix, qu'elles confirmèrent par leur serment et en s'embrassant mutuellement; mais il leur fut signifié que leurs noms seraient inscrits sur le « livre rouge » et que, si elles récidivaient, elles seraient punies, tant par emprisonnement que par bannissement, sans préjudice d'autres peines, de manière que justice fût dûment satisfaite ¹.

Qu'est ce livre rouge, dont on ne trouve pas trace dans nos *Sources du droit* ? La mention qui en est faite dans le passage du Registre du Conseil cité ci-dessus nous montre qu'il était en usage déjà avant la Réformation et la preuve que celle-ci ne l'a pas supprimé nous est fournie par deux documents. Nous trouvons d'abord dans le livre du trésorier (AEG, Finances M, n° 23 bis, fol. 90) que ce dernier a payé, en date du 4 décembre 1536: 1° au batteur d'or, pour la façon du papier rouge, 8 sous; 2° pour une peau rouge qui devait le recouvrir, 5 sous; 3° pour la reliure, 4 sous. A noter que si on s'est adressé à un batteur d'or pour la façon du papier rouge, c'est sans doute parce qu'il a utilisé pour le teindre le rouge à polir, soit colcotar (sesquioxyde de fer), dont se servent les orfèvres. Le second document, aussi conservé dans nos Archives d'État (Jur. Pen. H⁵ n° 1) est un épais volume in-folio (310 × 215 mm) à la couverture de peau très fatiguée et dont les 290 feuillets, entièrement recouverts sur leurs deux faces d'un enduit rouge colcotar, sont comme neufs et vierges de toute inscription, sauf le titre sur la première page: « *Livre et registre des criminels de l'an 1555* ». La conservation de cette pièce curieuse nous

¹ RC, t. XII, p. 210.

console un peu de la perte de celles auxquelles elle devait faire suite. Il serait intéressant de savoir si l'on a pratiqué, ailleurs que dans notre ville, ce moyen de rendre plus infamante l'inscription dans le livre des malfaiteurs, ce que laisserait supposer une mention du dictionnaire Littré au mot *livre rouge*.

1065. — *Séance du 13 février 1936.*

François de Boyvin, baron du Villard et bailli de Gex, par M^{lle} Line Montandon.

François de Boyvin (1529-1620) a écrit d'intéressants mémoires sur les guerres d'Italie, et sa vie, fort mal connue, méritait d'être étudiée. Il était Français et gentilhomme, mais on ne sait d'où sa famille était originaire, peut-être de Normandie. Fort cultivé, il devint à vingt et un ans secrétaire du célèbre maréchal de Cossé-Brissac et fut mêlé à tous les événements qui se déroulèrent en Piémont de 1550 à 1574. Après avoir rempli diverses missions auprès des rois de France, qui lui octroyèrent des charges honorifiques, Boyvin entra au service de la Savoie, puis, en 1601, obtint de la France la charge de bailli de Gex. Depuis plusieurs années déjà, il possédait la seigneurie du Villard (au pied du Salève) autrefois domaine de l'illustre famille de Montfort. Il eut à ce propos de nombreux conflits avec Genève pour des droits au territoire de Neydens, et les Genevois furent très mécontents d'apprendre qu'il allait gouverner un bailliage qu'ils avaient espéré annexer.

Plus tard, cependant, des intérêts communs améliorèrent les rapports de la Seigneurie de Genève et du bailli de Gex. Celui-ci ne manquait pas de mettre la ville au courant de toutes les menées savoyardes qui venaient à sa connaissance et de tous les mouvements de troupes dans la région. A la fin de sa vie, Boyvin publia plusieurs curieux ouvrages qui constituent des documents intéressants et témoignent d'un esprit observateur et original.

La devise de Genève, par M. Henri DELARUE.

Impr. ci-dessus p. 107.

1066. — *Séance du 27 février 1936.*

L'entrée de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, à Genève, le 8 décembre 1501, avec projections lumineuses, communication de M^{lle} Simone WINKLER, présentée par M. Paul-E. MARTIN.

Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, naquit à Bruxelles, en 1480. Dans l'hiver de 1501, elle épousa en secondes noces, à Romainmôtier, Philibert II, duc de Savoie. Pour gagner sa capitale, le couple ducal devait traverser Genève, qui organisa une réception aussi brillante que possible. Longtemps à l'avance on prépara des « histoires » (compliments et pièces de circonstance), on fabriqua des personnages et des animaux de toile peinte et rembourrée, on dressa des constructions allégoriques, tout cela sous la direction d'un comité dont Philibert Berthelier faisait partie. On avait expulsé du collège (celui de Versonnex) maîtres et élèves pour y installer un atelier; on travaillait de même au Molard. La veille de l'entrée, le Conseil ne siégea pas: chacun était aux préparatifs.

La duchesse venant de Saint-Victor, sur une haquenée blanche, contourna la ville en passant par Plainpalais et fut reçue aux Augustins par son beau-frère René de Savoie. Elle fit alors son entrée par la porte de la Corraterie (à l'entrée de la rue de la Confédération). Aux faubourgs, elle avait été reçue par trois cents enfants vêtus de blanc, portant les armes d'Autriche et de Savoie. A l'intérieur de la ville, passant par les Rues-Basses et le Perron, le cortège se trouva en présence de l'arbre généalogique de la princesse, figuré par un arbre véritable, de groupes allégoriques tels que les neuf preux et les neuf preuses, puis de « sauvages »; au Bourg-de-Four se dressait une « tour de Babylone »; à la rue Verdaine on passa des « montagnes »; à Longemalle on trouva le château de l'Honneur, puis le temple de la Vertu; on arriva finalement, détail caractéristique de l'époque, en présence de la Mort. Le couple ducal s'en fut loger probablement à la maison Bolomier. Plus tard eurent lieu, hors de la ville, des joutes brillantes.

Le site d'Oesymé, colonie de Thasos, avec projections lumineuses, par M. Paul COLLART.

Les villes helléniques établies dans la région côtière de la Thrace comprise entre l'embouchure du Strymon et celle du Nestos sont énumérées par des géographes anciens. Les mentions qu'en font d'autres auteurs et l'exploration minutieuse du terrain permettent de les situer avec une quasi-certitude. Parmi ces villes, on avait des raisons de penser que celle d'Oesymé, qui est désignée comme une colonie de Thasos par plusieurs historiens anciens, occupait le fond de la baie de Leftéro-Limani: cette baie, parfaitement abritée, est le seul mouillage sûr de toute la côte, aussi ce site a-t-il dû être choisi avant tout autre par les premiers colonisateurs; or Oesymé, déjà mentionnée dans l'Iliade, paraît être la plus ancienne de toutes les villes de la région; et d'autre part, on trouve une confirmation de sa situation particulièrement favorable dans le fait qu'au moment de la conquête macédonienne Philippe la laissa subsister (elle porta désormais le nom d'Emathia), alors qu'il détruisait d'autres villes voisines; enfin le nom moderne de Leftéré rappelle celui d'un évêché byzantin, Eleuthéroupolis, suffragant de la métropole de Philippes, qui n'est peut-être qu'une déformation d'Alektryopolis, ou Anaktoropolis, ville nommée par Cantacuzène et identifiée par le scholiaste de Ptolémée avec Oesymé. Mais cette identification demeurerait fragile tant qu'on ne pouvait signaler en cet endroit que les ruines d'un château-fort d'époque byzantine. En mai 1935, M. Collart a eu le bonheur de retrouver sur les pentes d'une colline voisine les vestiges importants d'une enceinte hellénique de bel appareil et des tessons portant un vernis noir caractéristique. Ces trouvailles démontrent péremptoirement la présence d'un établissement antique, avec son acropole fortifiée qui défendait sans doute une ville basse. Le site étant ainsi repéré, quelques recherches sur le terrain seraient nécessaires pour recueillir d'autres informations.

Une réfection de la « Via Egnatia » sous Trajan, avec projections lumineuses, par M. Paul COLLART.

Impr. dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, 59^e année, 1935, p. 395-415, avec pl.

1067. — *Séance du 12 mars 1936.*

A propos de lettres inédites de Frédéric-Jacob Soret à Étienne Dumont, 1819-1829, par M. Adrien ROBINET DE CLÉRY.

Le département des Manuscrits de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève possède des trésors qui n'ont pas tous été suffisamment utilisés. Citons, parmi ces trésors, la correspondance échangée entre Frédéric-Jacob Soret, jeune théologien passé aux sciences naturelles, minéralogiste et numismate distingué, précepteur du futur grand-duc de Saxe-Weimar Charles-Alexandre, ami et confident de Goethe, et son grand-oncle Étienne Dumont, ancien secrétaire de Mirabeau, traducteur de Bentham, réformateur du système pénitencier à Genève après 1814, dont il est superflu, croyons-nous, de rappeler la biographie¹. Ces lettres ont été utilisées par un écrivain allemand qui en a donné quelques extraits²; leur texte complet dans la langue originale n'a jamais été publié, mais il le sera bientôt.

Les années 1819 à 1829 sur lesquelles s'échelonne cette correspondance se divisent assez nettement en deux périodes inégales; la première de 1819 à la fin de juillet 1822, qu'on pourrait appeler la période « préweimarienne » ou « pré-goethéenne » de la vie de Soret, la deuxième de juillet 1822 à octobre 1829, date de la mort de Dumont, période où Soret voit régulièrement Goethe plusieurs fois par semaine quand il

¹ L'auteur, lors de sa communication, croyait les réponses de Dumont à Soret perdues. Elles ont été retrouvées depuis. Il conviendra évidemment de faire une seule publication de toute cette correspondance qui en vaut la peine à bien des égards.

² Traduits en allemand d'une façon plus ou moins exacte et plus ou moins fidèle.

est à Weimar, et où il reste en communication fréquente avec lui quand il est en congé.

Les lettres de la première période sont au nombre de 27. Elles sont loin d'être sans intérêt. Mais dans la nécessité où il se trouvait de ne pas dépasser une certaine limite de temps pour son exposé, M. Robinet de Cléry a préféré se borner aux lettres de la seconde période qui sont également au nombre de 27. Elles se répartissent ainsi: 1822 trois lettres; 1823 cinq; 1824 six; 1825 deux; 1826 quatre; 1827 trois; 1828 deux; 1829 deux, la dernière étant du 29 juillet 1829, à peine de trois mois antérieure à la mort d'Étienne Dumont.

Le contenu de ces lettres est extrêmement varié. On y trouve en dehors des nouvelles de famille, des réflexions sur la vie de société à Weimar, sur les institutions politiques du grand-duché; des considérations sur l'histoire intérieure genevoise à l'époque de la Restauration et pendant la période qui a précédé (ici, évidemment, le jeune Soret, qui a trente-six ans de moins que Dumont et qui habite l'étranger, est surtout un reflet, et ce sont les lettres du grand-oncle qu'il sera très intéressant d'examiner de près); des discussions relatives à la philosophie de Bentham qui passionnait tant Dumont (théorie de la connaissance et morale utilitaire); enfin des détails sur l'éducation donnée au jeune prince et avant tout sur les contacts de Frédéric-Jacob Soret avec le grand poète de Weimar.

Les entretiens eux-mêmes de Goethe et de Soret ont déjà fait l'objet d'une publication intitulée *Conversations avec Goethe*¹. Certes il s'agissait là d'un manuscrit de la main de Soret lui-même, mais qui avait été plusieurs fois recopié et retouché par lui en vue d'une communication au fameux Johann-Peter Eckermann, lequel a utilisé ce manuscrit pour le troisième volume de ses *Gespräche mit Goethe* paru à Magdebourg en 1848.

Au contraire, les lettres de Soret sont toutes débordantes de spontanéité, c'est un document de premier jet. Il faut,

¹ Frédéric Soret, *Conversations avec Goethe*. Documents présentés par A. Robinet de Cléry (Collection des textes rares ou inédits.) Paris, Editions Montaigne, F. Aubier, 1932 (année du centenaire de la mort de l'écrivain allemand).

pour s'en rendre compte, lire et relire, par exemple, la lettre du 15 février 1824 que le précepteur genevois consacre à Ottilie de Goethe, née von Pogwisch, la belle-fille du poète, pour laquelle Soret semble avoir éprouvé une sympathie très vive. Ottilie est « ...pleine d'imagination, vive, originale, sensible, coquette, parfois assez capricieuse, tournant un peu la tête aux messieurs, aimant la société, les bals, la parure mais par dessus tout les gens d'esprit et les études littéraires ».

Le rôle de Dumont a été très actif dans les relations de Goethe et de Soret. Le petit-neveu est sans cesse harcelé par son grand-oncle qui l'adjure d'aller voir encore plus souvent « l'Olympien » de Weimar. De son côté, Goethe a une très grande estime pour la personnalité et les écrits de Dumont. Il le place bien au-dessus du philosophe anglais Bentham, auquel il trouve que le parent de Soret consacre beaucoup trop de temps. Et nous pouvons voir plus qu'un simple hasard dans le fait que c'est à propos de Dumont que Goethe a, le 17 février 1832, six semaines avant sa mort, avec son ami genevois un entretien qui a presque la valeur d'un testament philosophique et littéraire.

Fouilles de la Société d'histoire turque à Alacahöyük, en 1935, avec projections lumineuses, par M^{lle} Bayan AFET ¹.

Les Turcs de la nouvelle génération s'intéressent vivement aux richesses archéologiques de l'Anatolie, qui, de la proto-histoire à la période ottomane, a vu se succéder tant de civilisations. Le pays est couvert de centaines de monticules appelés les uns *höyük*, les autres *kurgan*. Ces derniers sont des *tumuli*, des tombeaux, alors que les *höyük* sont des tertres formés par l'accumulation graduelle des constructions que les hommes, depuis des millénaires, ont édifiées sur les mêmes lieux. Ces *höyük* sont quelquefois habités, même à l'heure actuelle, l'homme persistant à y demeurer en raison de la proximité des sources et fontaines, parce qu'il peut tirer parti des

¹ Cette communication se trouve résumée dans le numéro du 16 avril 1935 de *Ankara*, édition française et hebdomadaire du journal *Ulus*.

anciennes constructions, et enfin par la force de l'habitude. Les demeures étant faites de briques de pisé qu'on doit généralement apporter d'ailleurs, le sol du village ou de la ville s'élève peu à peu. Dans les localités habitées pendant une durée prolongée et par une population dense, le tertre peut atteindre jusqu'à 32 mètres de hauteur.

Alacahöyük, dans la boucle du Kisilirmak (l'Halys de l'antiquité), paraissait contenir des vestiges contemporains de ceux de Boghaskoï, l'ancienne capitale hittite dont elle est toute proche. Effectivement la Société d'histoire turque, au cours d'une première campagne de trois mois dans l'été de 1935, y fit des fouilles dont les résultats sont remarquables.

Les travaux entrepris près d'une porte, ornée d'un sphinx contemporain de ceux de Boghaskoï, atteignit à trois mètres de profondeur des restes hittites, et à six mètres des objets de l'âge du bronze. La couche hittite livra des objets de cultes, « disques » solaires admirablement travaillés, des armes telles que des épées, des objets usuels, des aiguères, dont l'une en or, trouvailles qui donnent une haute idée de l'état de civilisation et du goût artistique des peuples hittites. C'est, de l'avis d'un savant français, la plus importante découverte qu'on ait faite depuis la guerre dans ce domaine.

1068. — *Séance du 26 mars 1936.*

Extraits de la correspondance des princes d'Orléans avec le colonel Aubert (1862-1897), par M. Théodore AUBERT.

Jean-Louis-Hippolyte Aubert, né en 1813, mort en 1888, était un homme de science et un caractère. Ayant combattu à Genève les révolutionnaires de 1846, il préféra être cassé plutôt que de combattre le Sonderbund. Réintégré bientôt après avec un grade supérieur, il fit une brillante carrière dans le génie dont il fut l'inspecteur en chef puis le chef d'arme.

A ce titre, il proposa la création des routes militaires de l'Axenstrasse, de la Furka et de l'Oberalp et fut chargé de leur exécution. Il fut attaché militaire auprès de l'Italie

en 1866 et commanda une division lors de la mobilisation de 1870.

Il était assez connu et estimé en 1862 pour que le duc d'Aumale lui confiât l'éducation militaire de son fils, Louis-Marie d'Orléans, prince de Condé, alors âgé de dix-sept ans. Le jeune prince passa donc trois ans à Renens-sur-Roche, chez le colonel, suivant également les cours du colonel Lecomte et participant à plusieurs écoles militaires.

Le prince était un charmant garçon qui s'accorda fort bien avec ses hôtes. Ses lettres, écrites lors de ses écoles militaires, sont pleines de vie et de gaîté, de même que celles qu'il écrivit lors du grand voyage dont il ne devait pas revenir. Il savait observer et décrire, comme le montre la longue lettre où il raconte en détail le mariage de son cousin, le comte de Paris, cérémonie qui eut lieu en Angleterre, en exil, mais où apparurent princes et souverains et où l'on vit les lys se mêler aux trois couleurs.

Les lettres du duc d'Aumale sont également d'un grand intérêt, d'abord par la personnalité du prince, général de valeur, historien et grand patriote, mais aussi par les sujets militaires ou politiques qui y sont traités. Tout au long de ces lettres apparaît l'estime qu'avait le duc pour l'éducateur de son fils.

Ce séjour de Condé en Suisse mit la famille Aubert en relations avec d'autres membres de la famille d'Orléans dont elle possède également d'intéressantes lettres : le comte de Paris, le duc de Chartres.

Participation des Genevois à la prise du fort de l'Écluse et du château de Chillon, 1536, par M. Émile RIVOIRE.

Impr. ci-dessus p. 121.

Ebrudunum-Yverdon, station d'une flottille militaire au Bas-Empire, avec projections lumineuses, par M. Denis VAN BERCHEM.

Des textes du IV^e siècle placent à Ebrudunum une flottille de marins : *classis barcariorum*. Cette localité a toujours été identifiée, par l'étymologie, avec Yverdon.

A l'époque romaine, Yverdon, nœud de routes importantes (routes du Rhin, du Grand-St-Bernard, de Genève, de Besançon) était ce qu'on appelait une *mansio*, c'est-à-dire un lieu d'étape et de ravitaillement pour l'armée et les fonctionnaires impériaux. Elle était défendue par une des forteresses les plus puissantes d'Helvétie. Il n'est donc pas surprenant qu'une flottille y ait été stationnée.

On a cependant formulé des objections contre cette identification pour les raisons suivantes: il est très douteux que la *Sapaudia*, la Savoie, se soit étendue jusqu'au lac de Neuchâtel, aucun texte, du moins, ne permet de l'affirmer, et de plus, une flottille sur ce lac ne pouvait concourir à défendre le plateau contre une invasion du nord. Si, par contre, on identifie Ebrudunum avec Yvoire, sur le Léman, ce que l'étymologie permet à la rigueur, la flottille évolue sur une nappe d'eau fermant le passage entre les Alpes et le Jura.

M. van Berchem, cependant, identifie Ebrudunum avec Yverdon. Les *barcarii*, en effet, n'étaient pas destinés à combattre sur l'eau, mais bien à transporter les armées, surtout leur bagage et leur ravitaillement. C'était une sorte de train d'armée fluvial, dont l'importance augmentait avec la décadence de la discipline, le soldat ne voulant plus porter son bagage, et avec la décadence des routes, de plus en plus mal entretenues. De flotte de guerre, l'Empire n'en avait plus depuis longtemps, faute d'ennemis à combattre sur l'eau.

Les soldats de ces flottilles faisaient circuler les charges dans tout un bassin fluvial et même assuraient leur transport par terre d'un bassin à un autre; leur centre, leur point d'attache, était toujours un nœud de routes importantes, tel qu'Yverdon précisément.

Quant à la *Sapaudia*, d'après une étymologie plausible « le pays des sapins » (*sapa* = résine, *widu* = bois), c'était une région encore vague dont les limites ne se sont fixées que plus tard. Rien n'empêcherait donc qu'Ebrudunum fût Yverdon.

1069. — *Séance du 23 avril 1936.*

Sur l'épée de Maudry, roi de l'Arquebuse, avec projections lumineuses, par M. Ernest NAEF.

Paraîtra dans *Genava 1937.*

L'art de Rigaud et de Largillière, leurs tableaux à Genève, avec projections lumineuses, par M. Georges VAN MUYDEN.

Si l'œuvre de quelques grands artistes est minutieusement cataloguée, connue jusque dans ses plus infimes détails, celle de beaucoup de bons peintres n'est guère approfondie, quoi qu'on en pense.

Bien souvent les historiens de l'art se sont seulement préoccupés des tableaux ornant les grands musées, délaissant ceux, assez nombreux, cachés chez des particuliers, et souvent les plus beaux. Cela est particulièrement vrai pour Rigaud, Largillière, Liotard et nombre d'autres artistes de grand talent. On sait qu'un génie comme le Greco resta à peu près ignoré jusqu'à la fin du XIX^e siècle, et l'année dernière encore, l'exposition des réalistes du XVII^e siècle à Paris fut une révélation d'une portée capitale pour l'histoire de l'art.

Partant d'un contact accidentel, réalisant l'intérêt de ces recherches, M. van Muyden s'est efforcé d'identifier, de cataloguer les nombreux tableaux de Rigaud et Largillière en Suisse ou représentant des Suisses. Ces deux grands portraitistes sont peu connus même en France, nombre des plus belles toiles ayant pris le chemin de l'Amérique sans avoir jamais été exposées. Cela est fort regrettable, car la plupart d'entre elles représentent des personnages dont l'histoire ou tout au moins la chronique ont gardé la mémoire. Beaucoup de Genevois ont fait faire leur portrait par l'un ou l'autre de ces artistes, surtout par Largillière, entre autres des membres des familles Buisson, Naville (d'Anduze), Lullin, Mestrezat, Arlaud, Tronchin, Chapeaurouge et Saladin. Mais il existe aussi de beaux portraits dans tous les cantons limitrophes de la France, Vaud, Neuchâtel, Soleure, Bâle, de même qu'à Fribourg et à

Berne. Une vraie galerie des Suisses marquants de l'époque: soldats, magistrats, diplomates, techniciens, banquiers.

La conception du portrait de cour du grand siècle comme une chose sans personnalité, sans caractère et ennuyeuse, est erronée. Non seulement l'importance de la décoration, du milieu, est prétexte à des compositions de premier ordre, mais les visages sont toujours traités avec un réalisme très incisif. Largillière, comme Rigaud, dispose de moyens techniques exceptionnels; à la beauté de la matière, qu'ils ont héritée des Pays-Bas, ils ajoutent l'ampleur, le goût, la profonde psychologie des Français.

Pour le moment, les recherches ne sont pas encore terminées et il serait à souhaiter que cette communication permît de découvrir encore des œuvres inconnues. Il n'est pas exagéré de dire que la plupart de ces portraits sont aussi intéressants pour l'histoire de l'art en Suisse que pour l'iconographie des Suisses. Depuis quelque temps, on organise des collections de photographies de tableaux, par exemple la collection Doucet à Paris, celle de Sir Robert Witt à Londres, et la Frick Art Reference Library à New-York. Une institution de ce genre nous serait extrêmement utile; M. Paul-E. Martin en a posé les jalons à Genève; il faut que nos trésors de peinture soient catalogués.

1070. — *Séance du 7 mai 1936.*

Le « Liber amicorum » d'un étudiant glaronnais, avec projections lumineuses, par M. Wolfgang LIEBESKIND.

La Société d'histoire du canton de Glaris reçut en legs, il y a quelques mois, un document très intéressant pour l'histoire de l'Académie de Genève: le *Liber amicorum* d'Elsiner dit Milt, étudiant à Genève de 1620 à 1623.

Dans ce livre ont signé tous les amis de l'étudiant en joignant à leur signature des sentences gaies ou sérieuses, avec des protestations d'amitié à son égard. Ils ont orné, ou plutôt fait orner, ces quelques lignes de leurs armoiries et d'images diverses, de paysages ou de personnages familiers.

Certainne uniformité dans le style de ces dessins, comparés soit entre eux soit avec ceux qui figurent dans l'Album armorial de l'Académie, fait supposer qu'il y avait à Genève des artistes spécialisés dans ce genre de travaux.

Après le retour d'Elsiner dans son pays de Glaris, le livre fut utilisé comme livre de raison et comme chronique de famille. On y trouve par exemple, mêlé à des recettes de cuisine, un récit touchant de la mort d'Elsiner survenue peu d'années après son retour à Glaris.

Ces vignettes sont en général fort jolies; il est inutile de relever l'intérêt des armoiries dont quelques-unes nous étaient inconnues, mais le choix des personnages, quelquefois pittoresques, quelquefois allégoriques, est intéressant du point de vue psychologique. Les textes sont encore plus explicites. Beaucoup célèbrent en termes élevés l'amour et l'amitié, d'autres plus terre-à-terre célèbrent sans vergogne la femme et le vin. Pour faire preuve d'érudition, ces petites sentences ont été écrites en latin, en grec, en syriaque ou en caractères hébraïques.

Parmi ces dessins, il s'en trouve deux qui ont une valeur documentaire: l'un représente l'Escalade, d'après une gravure connue, et l'autre la ville vue du lac; ce dernier dessin paraît être tout à fait original.

La valeur principale du livre réside dans le fait qu'il contient le nom de nombreux étudiants qui ne figurent pas dans le Livre du Recteur, ni dans l'Album armorial, ni dans le matricule des étudiants en théologie. La plupart des amis d'Elsiner sont originaires des États protestants du Corps helvétique et du Saint-Empire. Les Strasbourgeois sont particulièrement nombreux. On y trouve quelques Français, mais aucun Anglais, bien qu'ils aient été nombreux à cette époque dans Genève. Sans doute les étudiants se groupaient-ils par affinité de langage. Parmi les noms suisses illustres il faut citer des Escher, des Waser, des Erlach, des Graffenried.

La limite méridionale de l'école romane de Bourgogne, avec projections lumineuses, par M. Jean VALLERY-RADOT.

Paraîtra dans le *Bulletin monumental*, année 1936.

Excursion archéologique du 21 mai 1936.

Le jour de l'Ascension, la Société d'histoire et d'archéologie fit son excursion annuelle qui réunit 66 participants.

Sous la direction de M. Chapuisat, président, et de M. Blondel, on gagna Moussy, entre Reignier et La Roche, où l'on visita l'ancienne église qui dépendait de la commanderie de Compe-sières. Ce bâtiment, maintenant occupé par une ferme, fut bâti au XII^e siècle; il montre encore un beau portail roman et d'intéressantes décorations de même style.

La halte suivante eut lieu au château de Thorens qui, après avoir appartenu aux Compeys, tomba entre les mains de la famille rivale de Sales. Le château ancestral de celle-ci, où naquit saint François, a disparu; sur son emplacement s'élève une chapelle. Reçus et guidés avec la plus grande amabilité par le comte de Roussy de Sales, les excursionnistes visitèrent le château de Thorens, reconstruit dès 1613 par Louis de Sales, et où sont conservées de précieuses reliques, une mitre, des vêtements sacerdotaux, des objets de culte qui ont appartenu à saint François, son frère. Le château, à l'entrée d'une vallée pittoresque et très verte, est un beau monument du XVII^e siècle, dont le jardin est décoré d'ifs taillés contemporains de sa construction.

La famille de Sales, notamment la branche de Saint François, possédait également la maison forte de Boisy, à Groisy, qui fut l'objet de la halte suivante. De cette belle construction, datant du XIV^e siècle, on a une vue étendue sur les Bornes, la vallée de l'Arve et Annecy.

Après un déjeuner à Cruseilles, où l'on visita la maison de Fésigny et l'esplanade du château comtal, on se rendit au château de Sallenove, qui avait été aimablement ouvert par son propriétaire, M. Schurch. Ce château fut bâti au XIII^e siècle par la puissante famille de Sallenove, une des premières du Genevois; il en reste encore une vaste tour, à laquelle vint s'ajouter, en 1534, une magnifique résidence, ornée de délicates fenêtres et dont quelques salles sont décorées de cheminées monumentales.

On visita ensuite l'église de l'abbaye cistercienne de Bonlieu, édifice roman, devenu ferme lui aussi, et l'on revint par Cernex, Charly et le Mont-Sion.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 1935.

Recettes.

Cotisations	Fr. 2.342,20	
Intérêts	» 1.010,75	
Intérêts du Fonds Gillet-Brez	» 998,20	
Total		Fr. 4.351,15

Dépenses.

Bibliothèque	Fr. 438,05	
Frais généraux: loyer, séances (convocations, projections), frais de bureau	» 1.651,10	
Compte des Publications: excé- dent de dépenses (voir ci- dessous)	» 2.609,25	
Total		Fr. 4.698,40
Excédent des dépenses		Fr. 372,50

Compte des Publications. — Il comprend une provision de 3.430 francs pour le *Bulletin*, T.VI/1 et pour *M.D.G.*, XXXV/3.

Les ventes de publications se sont élevées à 234 fr. 50.

Sur l'excédent de dépenses de 2.609 fr. 25, indiqué ci-dessus, 998 fr. 20 ont été couverts par les revenus du Fonds Gillet-Brez.

Compte des Registres du Conseil. — Il présente un solde débiteur de 6.283 fr. 15, correspondant aux avances faites par notre Société, sous déduction du produit des ventes.

L'allocation de 1.000 francs de la Société auxiliaire des Sciences et des Arts est comprise dans ce compte.
